

La sécurité industrielle telle que définie par les textes réglementaires, vise à mettre en œuvre les mesures appropriées aux fins de réduire, la survenance des accidents en milieu industriel et à amoindrir les effets de leurs impacts.

L'objectif de la sécurité industrielle, consiste donc à instaurer un système de gestion permettant de :

- Veiller à la conformité aux normes, des installations implantées sur le territoire de la wilaya.
- Surveiller les établissements classés, en collaboration avec les services concernés de la direction de l'environnement.
- Assister aux travaux de la commission de contrôle et de surveillance de la wilaya.
- Mettre en œuvre la réglementation des produits industriels réglementés et contenant de gaz.